

## 1 Identification du produit et de l'entreprise

<b>Identifiant produit</b>	Lampe UV à basse pression
<b>N° CAS</b>	Mélange
<b>Utilisation du produit</b>	Lampe à ultraviolet (UV)
<b>Restrictions recommandées</b>	Aucune connue
<b>Informations sur le fabricant</b>	Trojan Technologies 3020 Gore Road London, ON N5V 4T7 CA Téléphone: 519-457-3400 Téléphone: 888-220-6118
<b>N° assistance technique</b>	
En Amérique du Nord	Téléphone: 866-388-0488
Hors de l'Amérique du Nord	Téléphone: 519-457-2318

## 2 Identification des dangers

<b>Dangers physiques</b>	Non applicable aux lampes intactes.
<b>Dangers pour la santé</b>	Non applicable aux lampes intactes.
<b>Dangers environnementaux</b>	Non applicable aux lampes intactes.
<b>Dangers définis par WHMIS 2015</b>	
<b>Éléments d'étiquetage</b>	
<b>Symbole de danger</b>	Non applicable aux lampes intactes.
<b>Mot de secours</b>	Non applicable aux lampes intactes.
<b>Déclaration de danger</b>	Non applicable aux lampes intactes.
<b>WHMIS 2015 : Dangers pour la santé non classifiés (HHNOC)</b>	Aucun connu
<b>WHMIS 2015 : Dangers physiques non classifiés (PHNOC)</b>	Aucun connu
<b>Dangers non classifiés (HNOC)</b>	Aucun connu
<b>Informations supplémentaires</b>	Aucune

## 3 Composition / Information sur les composants

<b>Composants</b>	<b>CAS</b>	<b>Pourcentage</b>
<b>Mercure</b>	7439-97-6	<0,1
<b>Commentaires sur la composition</b>	*Lampe constituée de verre de quartz contenant du mercure.	

## 4 Premiers secours

<b>Inhalation</b>	Non applicable aux lampes intactes.
<b>Contact avec la peau</b>	Non applicable aux lampes intactes.
<b>Contact avec les yeux</b>	Non applicable aux lampes intactes.
<b>Ingestion</b>	Non applicable aux lampes intactes.
<b>Informations générales</b>	<p>Les brûlures causées par une surexposition ou des blessures graves causées par un fragment de verre de quartz doivent être traitées par un médecin. Assurez-vous que le personnel médical est conscient du matériel impliqué et prend des précautions pour se protéger. Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin (montrez l'étiquette si possible).</p> <p>Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Éviter le contact avec les yeux et la peau.</p> <p>Tenir hors de la portée des enfants.</p> <p>L'exposition à des lampes intactes non alimentées ne présente aucun danger pour la santé.</p>

## 5 Lutte contre l'incendie

<b>Propriétés inflammables</b>	Non inflammable d'après les critères du WHMIS/OSHA.
<b>Agent d'extinction adapté</b>	Poudre d'extinction, mousse ou eau.
<b>Agent d'extinction non adapté</b>	Non disponible
<b>Dangers spécifiques provenant du produit chimique</b>	Non disponible
<b>Équipement de protection spécial et précautions spéciales pour les pompiers</b>	Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets en cas d'incendie.
<b>Méthodes spécifiques</b>	Utiliser des procédures standard de lutte contre l'incendie et prendre en compte les dangers des autres matériaux impliqués.
<b>Risques généraux d'incendie</b>	Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion.
<b>Combustion dangereuse</b>	peut inclure et ne se limite pas à : mercure, oxydes métalliques.
<b>Produits</b>	La lampe n'est pas combustible.

## 6 Mesures en cas de rejet accidentel

<b>Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence</b>	<p>Garder éloigner tout personnel non utile.</p> <p>Ne pas toucher les récipients endommagés ou les matériaux déversés à moins de porter des vêtements de protection appropriés.</p>
<b>Méthodes et matériel de confinement</b>	<p>En cas de rupture de la lampe, des mesures appropriées doivent être prises pour contenir le mercure amalgamé. Dans un scénario sec où la lampe ne fonctionne pas, le mercure à amalgame solide peut être facilement capturé.</p> <p>Dans un système à canal fermé ou à canal ouvert, en cas de rupture d'une lampe ou d'un manchon dans un système traitant le flux d'eau, aucune mesure de confinement n'est disponible.</p> <p>Empêcher l'entrée du mercure dans les cours d'eau, les égouts ou d'autres systèmes de captage.</p>
<b>Méthodes et matériel de nettoyage</b>	<p>Si les lampes sont cassées, aérer la zone où la rupture s'est produite. Prendre les précautions habituelles pour collecter le verre brisé. Nettoyer avec un aspirateur à mercure ou avec d'autres moyens appropriés qui évitent la génération de poussière et de vapeur de mercure. NE PAS UTILISER UN ASPIRATEUR STANDARD. Placer les matériaux collectés dans un récipient fermé pour éviter de générer de la poussière. En cas de rupture de la lampe, des mesures appropriées doivent être prises pour contenir le déversement. Des conseils supplémentaires sur le nettoyage des lampes brisées sont disponibles à l'adresse : <a href="http://www2.epa.gov/cfl/cleaning-broken-cfl#instructions">http://www2.epa.gov/cfl/cleaning-broken-cfl#instructions</a>.</p>

**Précautions environnementales** Ne pas rejeter dans des lacs, des cours d'eau, des étangs ou les eaux publiques. Ne pas contaminer les cours d'eau ou le sol. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Ce matériau est un polluant de l'eau et doit être empêché de contaminer le sol ou d'entrer dans les égouts, les systèmes de drainage et les plans d'eau. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Ce matériau est un polluant de l'eau et doit être empêché de contaminer le sol ou d'entrer dans les égouts, les systèmes de drainage et les plans d'eau.

## 7 Manipulation et stockage

**Précautions pour une manipulation sûre** Manipuler avec soin pour éviter toute rupture.  
 Assurer une ventilation adéquate.  
 Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène industrielle dans la manipulation de ce matériel.

**Conditions d'entreposage sûr, y compris toutes incompatibilités** Tenir hors de la portée des enfants. Conserver dans des récipients correctement étiquetés.

## 8 Contrôle de l'exposition / protection individuelle

### Limites d'exposition professionnelle

#### US. Valeurs limites de seuil ACGIH

Composants	Type	Valeur
Mercure (CAS 7439-97-6)	TWA	0,025 mg/m <sup>3</sup>

#### US. OSHA Tableau Z-2 (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur
Mercure (CAS 7439-97-6)	TWA	0,1 mg/m <sup>3</sup>

**Limites d'exposition** L'exposition au mercure n'est possible qu'en cas de rupture de la lampe, consulter la [Section 6](#).

**Valeurs biologiques limites** Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

**Contrôles techniques appropriés** Utiliser seulement dans de bonnes conditions de ventilation.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Protection des yeux et du visage** Éviter le contact avec les yeux. Porter des lunettes de sécurité appropriées avec des protections latérales (ou des lunettes à coques).  
 Pendant le fonctionnement, la lumière ultraviolette (UV) est un rayonnement non ionisant dont la longueur d'onde est comprise dans la plage de 180 à 400 nanomètres du spectre électromagnétique. L'intensité de la lumière UV dépasse largement les niveaux trouvés dans la nature.  
 L'exposition peut entraîner des lésions oculaires temporaires ou permanentes, des brûlures de la peau ou d'autres effets graves. Les personnes travaillant avec un appareil à UV ou dans le périmètre où cet appareil est utilisé peuvent être exposées aux UV si elles n'utilisent pas l'écran et l'équipement de protection individuelle (EPI) appropriés. Reportez-vous aux manuels du produit et aux étiquettes d'avertissement du produit pour connaître les procédures d'utilisation sécuritaires et l'équipement de protection individuelle.

**Protection de la peau :**

**Protection des mains** Éviter le contact avec la peau. Porter des gants de protection. Vérifier en premier lieu auprès d'un fournisseur réputé. Si le verre est brisé, utiliser des gants de protection anti-coupure pour éviter les blessures.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Les intervenants en cas d'urgence doivent porter des vêtements et des chaussures imperméables lorsqu'ils interviennent dans une situation où un contact avec le mercure liquide est possible.

Se laver les mains IMMÉDIATEMENT en cas de fuite de mercure.

Les vêtements contaminés doivent être changés immédiatement et jetés de façon appropriée.

**Protection respiratoire**

Lorsque les limites d'exposition peuvent être dépassées, utiliser un respirateur NIOSH approuvé.

**Risques thermiques**

Non applicable

**Considérations générales concernant la sécurité et l'hygiène**

Un rayonnement ultraviolet est émis par les lampes. Utiliser des lunettes de sécurité et/ou une protection pour le visage approuvées pour bloquer le rayonnement UV. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité industrielle.

## 9 Propriétés physiques et chimiques

<b>Apparence</b>	Article (solide)
<b>Couleur</b>	Incolore
<b>Forme</b>	Tube de quartz contenant du mercure et d'autres métaux
<b>Odeur</b>	Sans odeur
<b>Seuil d'odeur</b>	Non disponible
<b>État physique</b>	Solide
<b>pH</b>	Non disponible
<b>Point de congélation</b>	Non disponible
<b>Point d'ébullition</b>	Non applicable
<b>Point d'écoulement</b>	Non disponible
<b>Taux d'évaporation</b>	Non disponible
<b>Point d'ignition</b>	Non applicable
<b>Température d'auto-ignition</b>	Non disponible
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air, supérieures, % en volume</b>	Non disponible
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air, inférieures, % en volume</b>	Non disponible
<b>Pression de vapeur</b>	En cas de rupture, pression de vapeur de mercure : <0,01 mm Hg à température ambiante.

## 10 Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Le mercure est contenu dans un tube de verre et n'est donc pas capable de réagir avec les produits chimiques présents dans l'environnement.
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions de stockage recommandées.
<b>Conditions à éviter</b>	Aucune identifiée pour les lampes intactes.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Le mercure est contenu dans un tube de verre et n'est donc pas capable de réagir avec les produits chimiques présents dans l'environnement.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun identifié pour les lampes intactes. En cas de rupture : peut inclure et ne se limite pas à : mercure, oxydes métalliques.

## 11 Informations toxicologiques

### Données toxicologiques

Composants	Espèces	Résultats des tests
------------	---------	---------------------

Mercuré (CAS 7439-97-6)

**Aigu**

*Inhalation*

LC50

Rat

2,3 ppm, 4 heures

**LD50**

Non disponible

**Vue d'ensemble en cas d'urgence**

La lampe, constituée de verre de quartz, n'est pas dangereuse dans des conditions normales. Cet article est un article manufacturé. Le mercure dans la lampe est seulement disponible si la lampe est cassée. Suivre les directives de santé et de sécurité standard pour l'utilisation de ce produit.

**Les énoncés suivants ne sont applicables qu'en cas de bris accidentel de la lampe :**

**Voies d'exposition**

Contact avec les yeux et la peau, absorption par la peau, inhalation, ingestion.

**Informations sur les voies d'exposition probables :**

**Yeux**

Peut provoquer une irritation

**Peau**

Peut provoquer une irritation.

**Valeurs limites de seuil ACGIH US : Désignation de la peau**

Mercuré (CAS 7439-97-6)

Le Hg peut être absorbé par la peau.

**US. NIOSH : Guide de poche sur les risques chimiques**

Mercuré (CAS 7439-97-6)

Le Hg VAP peut être absorbé par la peau.

**Inhalation**

Peut causer une irritation des voies respiratoires.

**Ingestion**

Peut provoquer une détresse gastrique, des nausées ou des vomissements.

**Peau**

Peut provoquer une irritation.

**Effets chroniques**

L'exposition professionnelle à long terme à des concentrations modérées à élevées de mercure (0,035 à 0,1 mg/m<sup>3</sup>) a entraîné des effets sur le système nerveux et les reins. Une toxicité significative a été observée chez les animaux exposés à de faibles concentrations.

**Cancérogénicité**

Non dangereux d'après les critères du WHMIS/OSHA.

**Cancérogènes ACGIH**

Mercuré (CAS 7439-97-6)

A4 Non classifiable comme cancérigène pour l'homme.

**Monographies du IARC. Évaluation globale de la cancérogénicité**

Mercuré (CAS 7439-97-6)

Volume 58 - 3 Non classifiable quant à la cancérogénicité pour l'homme.

**Mutagénicité**

Non dangereux d'après les critères du WHMIS/OSHA.

**Effets sur la reproduction**

Non dangereux d'après les critères du WHMIS/OSHA.

**Tératogénicité**

Des études chez l'animal indiquent que l'exposition au mercure pendant la grossesse peut entraîner des changements comportementaux subtils chez la progéniture, en l'absence d'effets nocifs chez les mères.

**Nom des produits**

Non disponible

**toxicologiquement synergiques**

**Signes et symptômes**

Les symptômes de surexposition peuvent être des maux de tête, des étourdissements, de la fatigue, des nausées et des vomissements.

## 12 Informations écologiques

<b>Écotoxicité</b>	Voir ci-dessous		
<b>Données écotoxicologiques</b>			
<b>Composants</b>	<b>Espèces</b>	<b>Résultats des tests</b>	
Mercury (CAS 7439-97-6)			
<b>Espèces aquatiques</b>			
Poisson	LC50	Poisson chat indien (Heteropneustes fossils)	0,099 mg/l, 96 heures
<b>Persistence et dégradabilité</b>	Non disponible		
<b>Bioaccumulation/accumulation</b>	Non disponible		
	<b>Produits chimiques bioaccumulatifs de préoccupation US CWA : Substance répertoriée</b>		
		Mercury (CAS 7439-97-6)	Répertorié
		Produits chimiques bioaccumulatifs de préoccupation US CWA :	Substance répertoriée
<b>Mobilité dans les médias environnementaux</b>	Non disponible		
<b>Effets environnementaux</b>	Non disponible		
<b>Toxicité aquatique</b>	Non disponible		
<b>Coefficient de répartition</b>	Non disponible		
<b>Informations sur la transformation chimique</b>	Non disponible		

## 13 Information sur l'élimination

<b>Instructions d'élimination</b>	Les déchets doivent être éliminés conformément aux réglementations fédérales, provinciales et locales en matière de contrôle environnemental. Ce matériau et son récipient doivent être éliminés comme des déchets dangereux.
<b>Déchets de résidus / produits inutilisés</b>	Non disponible
<b>Emballage contaminé</b>	Non disponible

## 14 Informations de transport

<b>Numéro ONU</b>	
TDG/US DOT	3506
IMDG/IMO	3506
IATA/ICAO	3506
Remarques TDG/US DOT	Ce produit n'est pas soumis à la réglementation des transports de marchandises dangereuses par route (ADR) basée sur la disposition spéciale 366 (<1 kg de mercure par article).
Remarques IMDG/IMO	Ce produit n'est pas soumis à la réglementation des transports de marchandises dangereuses par mer (IMDG) basée sur la disposition spéciale 366 (<1 kg de mercure par article).
* Remarques IATA/ICAO	Pour les exemptions de transport, consulter les dispositions spéciales A48, A69 et A191 de l'IATA.
<b>Nom d'expédition de l'ONU</b>	
TDG/US DOT	MERCURE CONTENU DANS DES ARTICLES MANUFACTURÉS
IMDG/IMO	MERCURE CONTENU DANS DES ARTICLES MANUFACTURÉS
IATA/ICAO	MERCURE CONTENU DANS DES ARTICLES MANUFACTURÉS
<b>Classes de danger pour le transport</b>	

TDG/US DOT: 8 (6,1)  
 IMDG/IMO: 8 (6,1)  
 IATA/ICAO: 8 (6,1)

## Groupe d'emballage

TDG/US DOT: aucune  
 IMDG/IMO: aucune  
 IATA/ICAO: aucune

## Dangers environnementaux

Polluant marin Non

## 15 Informations réglementaires

**Réglementations fédérales canadiennes** Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

### Annexe I de la CEPA du Canada : Substance répertoriée

Mercure (CAS 7439-97-6) Répertorié

### Divulgaration des ingrédients du WHMIS au Canada : Limites de seuil

Mercure (CAS 7439-97-6) 0,1 %

**Classification WHMIS** Exempté - Article manufacturé

### Administration de la sécurité et de la santé au travail (OSHA)

**29 CFR 1910.1200 produit chimique dangereux** Non

**Réglementations fédérales américaines** Ce produit est un article manufacturé et est exempté.

### US EPCRA (SARA Title III) Section 313 - Produit chimique toxique : Concentration de minimis

Mercure (CAS 7439-97-6) 1,0 %

La substance n'est pas admissible à l'exemption de minimis, sauf aux fins des exigences de notification du fournisseur.

### US EPCRA (SARA Title III) Section 313 - Produit chimique toxique : Seuil à signaler

Mercure (CAS 7439-97-6) 10 lbs

### US EPCRA (SARA Title III) Section 313 - Produit chimique toxique : Substance répertoriée

Mercure (CAS 7439-97-6) Répertorié

### TSCA Section 12 (b) Notification d'exportation (40 CFR 707, Subpt. D)

Mercure (CAS 7439-97-6) 1,0 % Notification ponctuelle à l'export uniquement.

### Produits chimiques bioaccumulatifs de préoccupation US CWA : Substance répertoriée

Mercure (CAS 7439-97-6) Répertorié

### US CWA Section 307 (a) (1) Polluants toxiques : Substance répertoriée

Mercure (CAS 7439-97-6) Répertorié

### Liste CERCLA des substances dangereuses (40 CFR 302.4)

Mercure (CAS 7439-97-6) Répertorié

### US CAA Section 112 (i) Polluants atmosphériques dangereux (HAP) à haut risque : Facteur de poids

Mercure (CAS 7439-97-6) 100

### US CAA Section 112 (i) Polluants atmosphériques dangereux (HAP) à haut risque : Substance répertoriée

Mercure (CAS 7439-97-6) Répertorié

### Loi sur la qualité de l'air (CAA) Section 112 (r) Prévention des rejets accidentels (40 CFR 68.130)

Non réglementé

### Loi sur la qualité de l'air (CAA) Section 112 Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Mercure (CAS 7439-97-6)

Répertorié

## CERCLA (Superfund) quantité à signaler

Mercure : 1

## Loi de 1986 sur les modifications du Superfund et la réautorisation (SARA)

### Catégories de risque

Risque immédiat - Oui  
 Risque retardé - Oui  
 Risque d'incendie - Non  
 Risque de pression - Aucune réactivité  
 Risque - Non

AVERTISSEMENT : Ce produit peut contenir des produits chimiques connus par l'État de Californie pour causer des anomalies congénitales et d'autres problèmes reproductifs.

## Règlementation des états

### US - California Hazardous Substances (Directeur) : Substance répertoriée

Mercure (CAS 7439-97-6) Répertorié

### US - Proposition 65 de la Californie - Cancérogènes et toxicité pour la reproduction (CRT): Substance répertoriée

Mercure (CAS 7439-97-6) Répertorié

### US - Illinois Chemical Safety Act : Substance répertoriée

Mercure (CAS 7439-97-6) Répertorié

### US - Rapport de déversement en Louisiane : Substance répertoriée

Mercure (CAS 7439-97-6) Répertorié

### US - Michigan Critical Materials Register : Numéro de paramètre

Mercure (CAS 7439-97-6) Répertorié

### US - Minnesota Haz Subs : Substance répertoriée

Mercure (CAS 7439-97-6) Répertorié

### US - New Jersey RTK - Substances : Substance répertoriée

Mercure (CAS 7439-97-6) Répertorié

### US - New York Release Reporting : Substances dangereuses : Substance répertoriée

Mercure (CAS 7439-97-6) Répertorié

### US - North Carolina Toxic Air Pollutants : Substance répertoriée

Mercure (CAS 7439-97-6) Répertorié

### US - Pennsylvanie RTK - Substances dangereuses : Tous les composés de cette substance sont considérés comme des dangers environnementaux

Mercure (CAS 7439-97-6) Répertorié

### US - Niveaux de dépistage des effets au Texas : Substance répertoriée

Mercure (CAS 7439-97-6) Répertorié

### US - Washington Chemical of High Concern to Children : Substance répertoriée

Mercure (CAS 7439-97-6) Répertorié

### US. RTK du Massachusetts - Liste des substances

Mercure (CAS 7439-97-6) Répertorié

### US. Pennsylvanie RTK - Substances dangereuses

Mercure (CAS 7439-97-6) Répertorié

### US. Rhode Island RTK

Mercure (CAS 7439-97-6) Répertorié

### Pays ou région

#### Nom de l'inventaire

#### Sur l'inventaire (oui/non)\*

Canada

Liste intérieure des substances (DSL)

Oui



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Canada	Liste extérieure des substances (NDSL)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du Toxic Substances Control Act (TSCA)	Oui

\* Un « Oui » indique que tous les composants de ce produit sont conformes aux exigences d'inventaire administrées par le(s) pays.

## 16 Autres informations

### Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans la fiche ont été rédigées en fonction des meilleures connaissances et expériences disponibles actuellement. Les informations contenues dans ce document ont été obtenues de sources considérées comme techniquement précises et fiables. Bien que tous les efforts aient été déployés pour assurer la divulgation complète des dangers du produit, dans certains cas, les données ne sont pas disponibles et sont indiquées ainsi. Étant donné que les conditions d'utilisation du produit échappent au contrôle du fournisseur, il est supposé que les utilisateurs de ce matériel ont reçu une formation complète conformément aux exigences de toutes les lois et de tous les règlements applicables. Aucune garantie, explicite ou implicite, n'est faite et le fournisseur ne sera pas responsable des pertes, blessures ou dommages consécutifs qui pourraient résulter de l'utilisation ou de la confiance en toute information contenue dans ce document.

### Code NFPA

(Santé : 1)  
(Inflammabilité : 0)  
(Réactivité : 0)

### Date de publication

15 février 2018

### N° de version

01

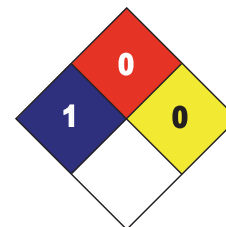
### Date effective

15 février 2018

### Préparé par

Personnel du fabricant

LÉGENDE	
Grave	4
Sérieux	3
Modéré	2
Léger	1
Minime	0



### Autres informations

Pour une FDS mise à jour, veuillez contacter le fournisseur/fabricant figurant sur la première page du document.

En cas de rupture de la lampe, des mesures appropriées doivent être prises pour contenir le déversement. La rupture de la lampe peut se produire dans plusieurs scénarios, chacun nécessitant une action différente. Dans un système en fonctionnement avec canal ouvert ou fermé, le mercure relâché après une rupture de lampe et de manchon sera très difficile à contenir puisque la vapeur de mercure se condensera rapidement, sera diluée et ensuite emportée par le flux d'eau. Veuillez consulter la [Section 6](#) afin de répondre à une rupture de la lampe.